



**Mairie de Châtillon sur Loire.  
Crise sanitaire – COVID-19  
Bulletin du mercredi 25 mars 2020**

**Bulletin de santé de monsieur Emmanuel RAT, maire.**

Il est actuellement hospitalisé depuis le jeudi 19 mars dans le service de réanimation du Centre Hospitalier régional d'Orléans la Source (CHRO).

Un bulletin de santé quotidien sera publié sur le site internet de la commune.

Ce mercredi 25 mars, son état est stationnaire.

Merci à toutes celles et ceux qui manifestent leur soutien et témoignent de leur attachement à Emmanuel.

**Mesures exceptionnelles mises en place :**

Pour faire face à la crise sanitaire à laquelle nous sommes tous confrontés et afin de ralentir la propagation du virus COVID-19, il a été décidé de fermer au public tous nos établissements recevant du public, jusqu'à nouvel ordre.

Une permanence téléphonique est maintenue en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 au **02.38.31.40.54**.

Tous les agents sont actuellement maintenus à domicile y compris les agents des services techniques.

En cas d'urgence et uniquement en cas d'urgence impérieuse technique, il faudra contacter le numéro de la Mairie aux heures indiquées ci-dessus pour recenser votre demande.

Nous vous rappelons que conformément au décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19, le déplacement de toute personne hors de son domicile est interdit, jusqu'au 31 mars 2020, sauf si cela est justifié par un motif prévu à l'article 1 dudit décret. Les personnes concernées doivent se munir d'un document justificatif et le présenter en cas de contrôle. Le projet de loi d'urgence permettra aux agents de la police nationale d'en assurer le respect.

Toutes les informations relatives au COVID-19 sont disponibles sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

**La maison de santé reste ouverte.**

Les médecins assurent leur travail tout comme les infirmières et infirmier de la MSP et de la ville. Les patients sont normalement reçus à la maison de santé qui a adapté son fonctionnement à la situation actuelle. Ceux qui présentent une suspicion de Covid-19 suivent un circuit spécifique et séparé des autres malades. Ils sont reçus dans un cabinet à part. La téléconsultation s'est mise en place pour répondre à cette situation exceptionnelle.

Nous comptons sur vous pour respecter les mesures barrières qu'il est recommandé d'adopter mais également les consignes de confinement mises en oeuvre depuis le mardi 17 mars 2020,

**L'équipe municipale de la mairie de Châtillon-sur-Loire**